



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sécurité routière

Question écrite n° 44691

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer de bien vouloir lui indiquer le montant des subventions accordées par l'État aux associations oeuvrant pour la sécurité routière.

Texte de la réponse

Une centaine d'associations oeuvrent en matière de sécurité routière, à titre principal ou accessoire. Parmi elles, il faut distinguer les associations à audience locale qui conduisent des actions dans le cadre des plans départementaux d'actions de sécurité routière (PDASR) pilotés par les préfets, et qui peuvent soutenir des projets montés par des jeunes dans le cadre du programme Label Vie, et les associations qui montent des opérations à audience nationale ou des actions innovantes ou expérimentales. En 2003, trente-trois associations ont été soutenues financièrement au niveau national, et les crédits de la délégation interministérielle à la sécurité routière affectés aux actions de sécurité routière mises en oeuvre par ces associations au niveau national se sont élevés à 974 110 euros.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44691

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : équipement

Ministère attributaire : équipement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 juillet 2004, page 5641

Réponse publiée le : 12 octobre 2004, page 7952